

## Décharge : l'échéance est là et pourtant...

### LIBERATION

Les décharges à ciel ouvert en sursis Au 1er juillet, seuls les déchets ultimes devaient être stockés. **"Le passage à la hussarde n'est pas une bonne formule. Je ne veux pas mener cette politique dans l'urgence."** Roselyne Bachelot, ministre de l'Ecologie. Les décharges non réglementaires ne seront pas fermées le 1er juillet. Samedi, Roselyne Bachelot, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, s'est déclarée hostile à une mesure aussi "brutale". Une loi de 1992 prévoyait pourtant qu'à compter du 1er juillet 2002, les décharges, rebaptisées centres de stockage, n'accueilleraient plus que des déchets ultimes, ceux "dont on a extrait la part récupérable ainsi que divers éléments polluants comme les piles ou les accumulateurs". Mais cet objectif n'étant "pas totalement atteint", a euphémiquement reconnu Roselyne Bachelot, la seule solution était de surseoir. "Le passage à la hussarde n'est pas une bonne formule. Je ne veux pas mener cette politique dans l'urgence", a commenté la ministre. Un échéancier devrait être "fixé fin septembre, après une période de réflexion et de concertation". Mal ressenti. Que la date du 1er juillet ne puisse être tenue ne surprendra personne. Aujourd'hui, la France compte 12 000 décharges sauvages, des coins de nature où les gens jettent n'importe quoi, dont 3 000 sont "gérées" par les communes. S'ajoutent les décharges brutes où les camions déversent, non pas des déchets ultimes comme le prévoit la loi, mais du vrac non trié. Sur le terrain, cette situation est très mal ressentie. Et le gouvernement savait qu'il risquait, dès le 1er juillet, d'être traîné en justice par des riverains excédés, voire des exploitants de décharges. "Les Drire (1) ont commencé à nous dresser des PV, à nous envoyer des avertissements, protestait un responsable de la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement, avant l'annonce de Roselyne Bachelot. Mais notre travail est de collecter, pas de contrôler." Pour les gouvernements qui se sont succédé depuis 1992, cette situation est un échec. Parmi les causes invoquées, l'augmentation des déchets (26 millions de tonnes en 1996, 28 aujourd'hui). "Ce volume a limité l'impact positif de la croissance régulière de la collecte sélective", argumente par exemple le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (Syctom). Ensuite, le manque d'équipements : "Les deux projets d'usine d'incinération ont dû être abandonnés." En Ile-de-France comme ailleurs, tous les projets liés à la gestion des déchets se heurtent systématiquement à de fortes résistances des riverains. Enfin, Dominique Braye, sénateur RPR et président du groupe d'études du Sénat sur la gestion des déchets invoque "l'absence de sanctions". Samedi, Roselyne Bachelot n'a pas promis de punition, mais elle a annoncé qu'une "différence de traitement [serait] faite entre les acteurs de la gestion des déchets qui ont fait des efforts et ceux qui sont restés sur une position attentiste". Les "positions" seraient "durcies vis-à-vis de toutes les installations ne respectant pas les normes. Cela concerne en particulier les décharges et les incinérateurs". Dioxine. Car les incinérateurs aussi posent problème. Et depuis longtemps : près de quarante sont toujours en infraction avec les émissions de dioxine alors qu'ils auraient dû être mis en conformité le 1er décembre 2000. Le 21 juin, celui de Cluny (Saône-et-Loire) a été arrêté après que des contrôles sur des fromages ont fait apparaître un taux de 4 à 5 fois supérieur à la norme. Et le 4 juin, une information judiciaire a été ouverte contre le maire d'Albertville, le préfet de Savoie et l'exploitant, lorsqu'il s'est confirmé que celui de Gilly-sur-Isère (Savoie), fermé en octobre 2001, était à l'origine d'une importante fuite de dioxine. (1) Directions régionales de l'industrie et de l'environnement. (Catherine COROLLER lundi 24 juin 2002)

## Le Parisien

La fermeture des décharges reportée « **je ne passerai pas à la hussarde !** » Roselyne Bachelot, la ministre de l'Ecologie et du Développement durable, a tranché hier, lors de sa visite à Limeil-Brévannes (Val-de-Marne) d'un centre de tri pilote : il y aura un moratoire pour la fermeture des décharges sauvages en France (fermeture prévue jusqu'alors au 1<sup>er</sup> juillet). « Je ne souhaite pas fermer brutalement les sites qui ne sont pas conformes, on risquerait de voir fleurir d'autres dépôts illégaux », a expliqué la ministre. Une décision qui reporte l'échéance, prévue par la loi du 13 juillet 1992, en septembre, date à laquelle un nouvel échéancier sera arrêté. « Je fixerai, alors, des délais mais il faudra aller vite, la question devra être réglée dans les six mois », a précisé Roselyne Bachelot, qui mettra ce sursis à profit pour engager « une politique de déchets basée sur la concertation et l'incitation, plus que sur la punition ». Comme le recours aux messagers du tri, ces employés chargés d'informer les habitants ou les écoliers de la nécessité de la collecte sélective, un geste que 37 millions de Français ont maintenant adopté. Mais dès que le bilan sera établi, les retardataires seront pénalisés. « Je veux récompenser les centres qui font des efforts, et je serai ferme avec ceux qui mettent en danger la santé et l'environnement », a précisé la ministre. D'après l'Ademe (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), on compte en France 12 000 décharges interdites, dont 3 000 installées par les municipalités. (Claire Chantry, 24 juin 2002